Ville de Genève Conseil municipal

6 décembre 2016

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 9 septembre 2013: «Pour un modèle réaliste de réseau de tram à cinq lignes».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-310 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition a été déposée auprès du Conseil municipal en juillet 2013. Elle fait suite à l'important changement intervenu en décembre 2011 dans l'exploitation du système de tramways genevois: le réseau a été simplifié, passant à trois lignes de tram (12-14-15), soit une ligne par axe, en lieu et place du système en maillage qui comptait huit lignes. En conséquence, il y a un nombre accru de transbordements pour les usagers, mais également une meilleure efficacité au niveau de l'exploitation et une fiabilisation des horaires. Les cadences des lignes 14 et 15 sont augmentées en 2012. L'introduction des convois de 53 m sur la ligne 12 a permis une augmentation de la capacité de +20%. En 2012, le tronçon CERN/Bel-Air de la ligne 14 est renommé en ligne 18.

Les pétitionnaires demandent que soit remis en service un moyen efficace de relier la rive gauche et la rive droite, sans transbordement. En juin 2014, la ligne 18 a été prolongée de la place Bel-Air au rondeau de Carouge, offrant ainsi une desserte directe entre Carouge et Meyrin via Cornavin.

Une attention particulière a été apportée à l'amélioration des conditions de transbordement des usagers. La signalisation installée à la rue du Rhône, au niveau de la place du Rhône, couplée à des mesures de police, a permis de réduire le nombre de véhicules en infraction débouchant sur la place de Bel-Air et entravant la progression des transports publics et piétons. La réorganisation du pôle du rond-point de Plainpalais a permis de réduire les distances de déplacement pour les piétons en offrant plus de sécurité grâce à l'amélioration des traversées. La signalisation et la localisation du mobilier urbain ont été améliorées au pôle de Cornavin, permettant des transbordements plus efficients.

Dans l'ensemble, et malgré les difficultés rencontrées à la suite des changements de décembre 2011, l'utilisation des transports publics genevois a augmenté.

Toutefois, la réintroduction de la ligne 16 à ce jour n'est toujours pas d'actualité. En attendant les prochaines mises en service des infrastructures lourdes de transports collectifs que sont la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et les prolongements ou nouvelles lignes de tramways et de trolleybus, l'objectif du Conseil d'Etat affiché dans le plan directeur des transports collectifs 2015-2018 est de répondre au mieux à la demande, en utilisant le réseau existant et en le complétant lorsque cela est nécessaire si les moyens financiers sont disponibles.

La Ville de Genève est tenue informée des développements prévus et donne un avis dans le cadre des consultations sans pour autant être compétente en matière de planification des transports en commun.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*